**Annexe 1 au Règlement de Consultation - Accord de confidentialité relatif à l’accès aux annexe 4 à 8 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

*(à signer par une personne dûment habilitée à engager le candidat)*

Dans le cadre de la consultation relative au présent marché, une obligation de confidentialité incombe aux candidats souhaitant avoir accès aux annexes 4 (Tableau récapitulatif des accords-cadres et marchés subséquents en vigueur), 5 (Rapports annuels et de gestion de la SLI au titre des années 2022, 2023, 2024 et du premier semestre 2025), 6 (Tableau de présentation des opérations en cours), 7 (Notes sur les actifs sensibles de la SLI) et 8 (Présentation de l’état de décaissement des VEFA de la SLI) du CCTP.

Celles-ci correspondent à une obligation de respect des secrets professionnel et des affaires ainsi qu’à une obligation de discrétion concernant les informations dont les candidats peuvent avoir connaissance lors de la lecture de ces annexes.

Par la signature du présent document, le candidat reconnaît être tenu au secret professionnel et au secret des affaires, ainsi qu’à l’obligation de discrétion en ce qui concerne les informations, dont il a connaissance dans ce cadre.

Le candidat s’engage à ne pas communiquer, de façon écrite ou verbale, sur le contenu des annexes 4 à 8 du CCTP, et à ne pas remettre ce document à des tiers sans l’accord préalable de la SLI. À ce titre, le candidat prend toutes mesures nécessaires afin d’éviter que les informations contenues dans les annexes 4 à 8 du CCTP ne soient divulguées, même de façon fortuite.

Il est rappelé que le libre accès aux documents administratifs tel que garanti par la loi relève du ressort exclusif de la SLI.

|  |
| --- |
| À, ……………………………………………………………………  Le ……………………………………………………………………  Le candidat (compléter et signer) |